

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 05 juin 2026  
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le cinq juin de l'an deux mille vingt-six)

sous la présidence de Madame Catherine MATHIEU-BECHT, Maire

**Présents (24) :** Mmes et MM. Catherine MATHIEU-BECHT, Patrick BOUTHERIN, Marie ADAM, Philippe WOLFF, Moncef HALLOUL, Béatrice LORRAIN, Nicolas DESCLOUX, Marilyn ZAVAGNO, Christophe EHRET, Lauriane KRAFFT-WYBRECHT, Dominique THOMAS, Zineb ABDELLAOUI MAÂNE, Soraya BENDJEMA, Christian THOMA, Chantal SCHNEIDER, Michèle DURINGER, Rachel BAECHTEL, Martine KOEBERLE, Norah ARKAM, Simon BONNEFOND, Simon MULLER, Benjamin PITOIZET, Damien GUILLAUME et Bastien ROHRBACH

**Excusés (9) :**

M. Alexandre DURRWELL (procuration à Mme ADAM)  
Mme Valérie MEYER (procuration à Mme LORRAIN)  
Mme Sophie ACKER (procuration à M. BOUTHERIN)  
M. Eddie WAESELYNCK  
M. Jean-Marc NICO (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)  
Mme Miné SEYHAN  
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)  
Mme Bilge BAYRAM  
M. Cédric SCHRUTT

-o-O-o-

### Point 9 de l'ordre du jour

#### Acquisition des parcelles BM n°110-165 et 166 – régularisation foncière

A la suite d'opérations de lotissement ou de remembrement, il apparaît que de nombreuses parcelles, appartenant à des particuliers, sont situées sur la voirie communale, et correspondent de fait au domaine public routier.

La ville régularise ces situations en acquérant ces parcelles au fil de l'eau, notamment lorsque les notaires signalent ces irrégularités, à l'occasion d'une vente ou à la demande directe des propriétaires.

Dans le cas présent, les propriétaires des parcelles cadastrées section BM n° 111, 165 et 166, développant respectivement une surface de 14m<sup>2</sup>, 2m<sup>2</sup> et 27m<sup>2</sup>, ont sollicité la ville afin de lui proposer leur rétrocession pour l'euro symbolique.

Tous les éventuels frais d'acte ou taxes liés à la présente mutation seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'acquérir auprès des propriétaires indivis ou de leurs ayants-droits, pour l'euro symbolique, les parcelles cadastrées section BM n° 111, 165 et 166 ;
- d'approuver leur intégration au domaine public routier et leur radiation du livre foncier ;
- de confier la rédaction des actes nécessaires à l'étude notariale TINCHANT et TINCHANT-MERLI de Rixheim ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme  
RIXHEIM, le 08 juin 2026

Le Maire,



Catherine MATHIEU-BECHT

Le Secrétaire de séance,

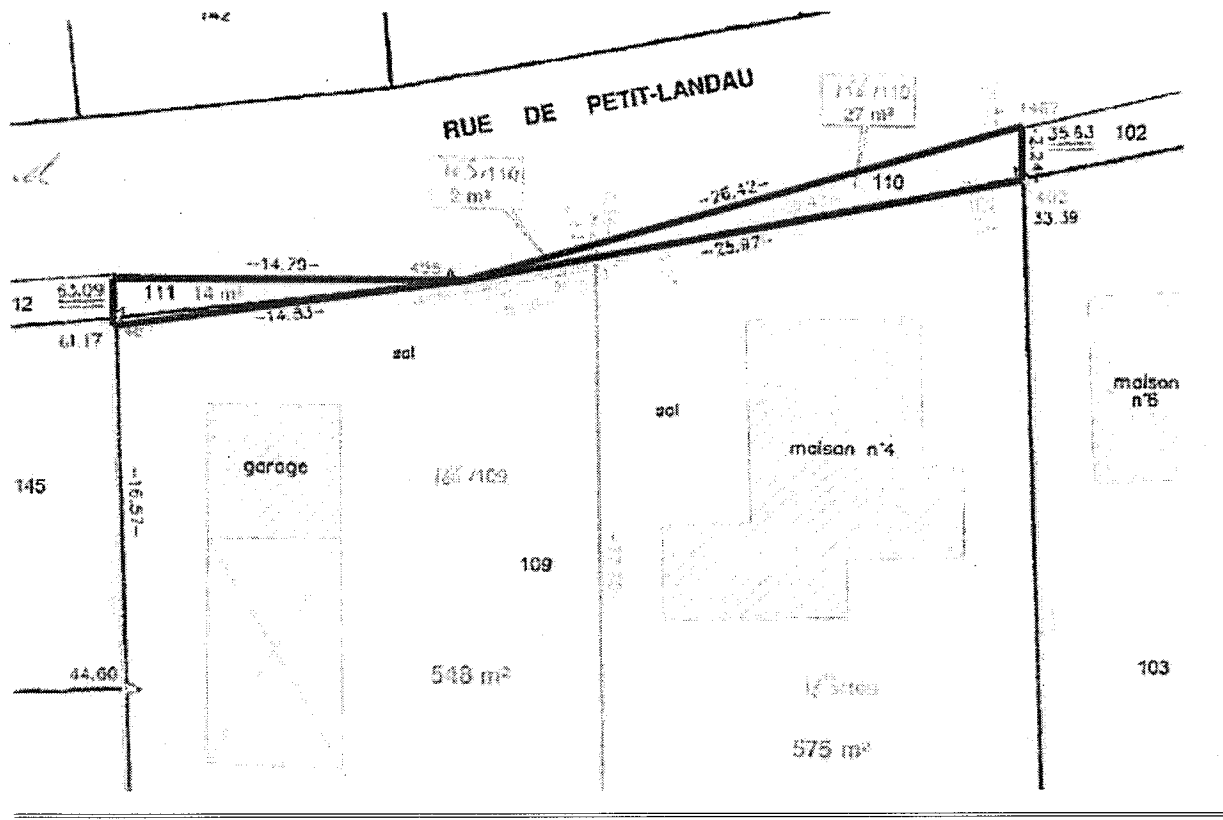


Olivier CHRISTOPHE

**Voies et délais de recours**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **09 JUIN 2026**



Commune de Rixheim – Séance du conseil municipal du 5 juin 2026 – Annexe relative à l'acquisition des parcelles section BM n° 111, 165 et 166